

PAPI d'intention Argens et affluents
Comité Technique n° 2
Compte-rendu de réunion du 6 mai 2014
à Draguignan (sous-préfecture) 9h-12h

Présents :

Organisme :	Représentant :
DREAL	Yannick Gruffaz
DDTM	Michel Kauffmann, Godefroy Coquelet
Agence de l'Eau	Peggy Bourianne
CA Dracénoise	Florent Ferrucci, Frédéric Chabrand
CA Var Mer Estérel	Fabrice Fiquet-Albin, Jérôme Rainaldi, Nathalie Besnard-Bacu
CC Comté de Provence	Anne-Evelyne Chollet, Stéphane Pons
CC Cœur du Var	Claire Accossano
SIACIA	Gilles Régis, Dominique Beaumont
SIAN	Anaïs Cunilléra
Commune de Taradeau	Gilbert Galliano, Jean-Pierre Camillleri
Ch. Agr. Var	Stéphanie Vinçon
CCIV	Marianne Garde
FPPMA	Olivier Bonnefous, Julien Preynat
Assoc. VIVA	Jean-Noël Brandenburger
Assoc. ASDN et VIE	Bibiane Nioucel
Confédération paysane	Hubert Barret
CG 83- Dir. Agric.	Laurence Rodriguez
CG 83- Dir. Pôles techniques	Jean-Luc Pouget (pôle technique Fayence Esterel)
CG 83- MDT var Estérel	Christine Duté
CG 83- MDT Aire dracénoise	Jean-Vincent Le Moullac
CG 83- MDT Provence Verte	Muriel Orsolini
CG 83- MDT Golfe St Tropez	Sophie Pesenti
CG 83- Dir. Bât. durables	Patrick Mamolo (pôle technique Draguignan)
CG 83- Serv. Mer Littoral	Jean-Louis Loeuillard
CG 83- Serv. Eau Assain.	Jean-François Tapoul
CG 83- Serv. Rivières	Anne Thévenot, Marc Vincent, Luc Collange, Olivier Auda,

Excusés :

Organisme :	Représentant :
Conseil Régional PACA	Claudine Fennira
CG 83- MDT Cœur Var	Michelle Botrini,

- P.J. :**
- Diaporama présenté par Marc Vincent (état d'avancement des actions PAPI)
 - Diaporama présenté par Anaïs Cunilléra (état d'avancement actions du Plan Nartuby)
 - Diaporama présenté par Marianne Garde (diagnostics de vulnérabilité entreprises)
 - Diaporama présenté par Stéphanie Vinçon (diagnostics de vulnérabilité exploitants agricoles)

I) Rappel du contexte :

Marc Vincent, chef de projet PAPI, rappelle que ce PAPI d'intention, première étape d'une démarche de prévention des inondations sur le bassin de l'Argens et ses affluents, a été labellisé le 19 décembre 2012 et est opérationnel depuis juin 2013. Il s'articule autour de 39 actions, réparties selon 7 axes, pour un montant prévisionnel de 5,7 M€ TTC. Piloté par le Conseil général du Var, il implique 7 maîtres d'ouvrage. Son périmètre concerne 74 communes, soit environ la moitié du département. Les étapes suivantes (PAPI complet, élaboré à partir de 2015 sur la base des études en cours) seront portées par un futur syndicat mixte en cours de constitution.

La présente réunion est la deuxième du comité technique qui s'était déjà réuni le 15 octobre 2013. Constitué de représentants techniques des financeurs, maîtres d'ouvrages et principaux acteurs du bassin, il est chargé de suivre l'avancement des actions et préparer le comité de pilotage. Ce dernier, qui possède un rôle décisionnel, se réunira prochainement, le 3 juin 2014 à 14h. Coprésidé par l'État et le Conseil général, il valide l'avancement technique et financier du projet et procède aux ajustements éventuels nécessaires. Les intercommunalités sont désormais directement associées au projet et seront invitées au prochain comité de pilotage. Quant au comité de concertation, qui se réunit annuellement en fin d'année, il est ouvert à tous les acteurs du bassin et a un rôle d'information et d'échanges, en complément des différents comités de suivi chargés d'assurer la concertation autour de chacune des actions mises en œuvre.

II) Avancées sur la stratégie de réduction d'aléa :

Cette stratégie, autour de laquelle s'articuleront les actions d'aménagement du futur PAPI complet, est en cours d'élaboration au travers de plusieurs études dont celle menée par le bureau d'étude Tractebel (action 5). Le premier objectif, qui était d'élaborer un référentiel hydrologique et hydraulique commun utilisable sur l'ensemble du bassin versant, est d'ores et déjà atteint et le rapport correspondant a été communiqué à la plupart des bureaux d'études intervenant localement. Il est disponible en version numérique sur simple demande (lcollange@cgvar.fr).

Le second objectif, qui consiste à élaborer une stratégie globale d'intervention à l'échelle du bassin versant, a déjà fait l'objet d'une première discussion en comité de pilotage de l'action 5, le 30 avril 2014, sur la base d'une note de synthèse également diffusable. Les éléments d'ores et déjà disponibles montrent que la répartition spatiale et temporelle des pluies sur le territoire peut être très aléatoire, que l'aléa inondation revêt de multiples formes et peut toucher la totalité du territoire (même si les enjeux sont relativement concentrés, en particulier en Dracénie et sur la Basse vallée), et que l'horloge des crues est très complexe dans le détail et fortement variable d'un épisode à l'autre. Malgré le réseau de suivi hydrométrique et malgré les multiples études réalisées suite aux inondations récentes (dont l'une lancée en urgence dans le cadre du PAPI, après la crue du 19 janvier 2014), les débits de crue restent entachés de fortes incertitudes.

Néanmoins, une stratégie globale commence à se dessiner sous la forme d'une multitude d'actions locales coordonnées plutôt que au travers de quelques gros ouvrages de régulation a priori peu adaptés au contexte local. Ce programme d'intervention, qui reste à préciser au travers de plusieurs études en cours, visera en amont du bassin à ralentir les ruissellements, faciliter l'infiltration ou le stockage provisoire et étaler les pics de crue (notamment via une meilleure gestion des eaux pluviales et une mobilisation accrue des zones naturelles d'expansion de crues). Dans les zones à fort enjeu et en aval du bassin, il s'agira plutôt de remodeler les lits (pour augmenter les capacités hydrauliques, au moins pour des crues fréquentes) via des actions de restauration morphologique, et de mettre en place des protections localisées lorsque le recul est impossible. En parallèle, et parce que le territoire restera toujours soumis à un risque en cas de crue exceptionnelle, tous les autres leviers de la prévention devront être actionnés : meilleure prise de conscience du risque, amélioration des procédures de suivi et d'alerte, adaptation des politiques d'urbanisation, réduction de la vulnérabilité des éléments exposés, etc.

Principaux échanges en cours de présentation

Anne-Evelyne Chollet (chargée de mission CCCP sur le contrat de rivière Issole-Caramy) souhaite pouvoir accéder rapidement au référentiel hydraulique et au rapport établi par Safège dans le cadre du retour d'expérience sur la crue de janvier 2014 (en cours de finalisation).

Peggy Bourianne (chargée de territoire à l'Agence de l'Eau) rappelle l'existence d'un appel à projets initié par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée pour favoriser la mise en œuvre d'approches alternatives dans la gestion communale des eaux pluviales.

III) Point sur l'avancement des études en Basse vallée :

Marc Vincent évoque les différentes études en cours sur ce territoire au travers notamment des actions 6 (confiée par le Conseil général à Artélia pour évaluer les risques de concomitance entre crues et submersion marine, ainsi que la question des exutoires à la mer et notamment le comportement des dépôts sableux à l'embouchure de l'Argens) et 28 (confiée par le SIACIA à SCE en vue d'élaborer un programme global d'aménagement pour limiter l'impact des crues les plus fréquentes sur toute la plaine entre Le Muy et Fréjus). D'autres actions sont également menées en parallèle mais de manière étroitement coordonnée, dans le cadre notamment du programme d'aménagement foncier (pilote par la Direction de l'agriculture du Conseil général) ou de l'Atelier national initié par les ministères de l'écologie et du logement, tandis que la ville de Fréjus de son côté étudie en particulier les possibilités de protection de la zone industrielle des Paluds et de renforcement de la digue du Reyran.

Sur la partie littorale, le diagnostic a déjà mis en évidence la forte mobilité du réseau hydrographique et les évolutions récentes majeures subies par les dépôts sableux littoraux. Les modélisations hydrauliques en cours tendent à confirmer le rôle d'obstacles à l'écoulement que jouent plusieurs ouvrages (dont la route littorale, fortement rehaussée après la catastrophe de Malpasset, mais aussi le secteur du pont de la Galiote et surtout la digue de ceinture du Reyran), mais montrent aussi leur rôle de protection contre le risque de submersion marine.

Sur la Basse vallée elle-même, les études en cours ne permettent pas encore d'esquisser un véritable programme d'aménagement. Plusieurs pistes semblent néanmoins se dégager qui passeront probablement par des augmentations de capacité en crue de certains tronçons de l'Argens, par des modifications de seuils, par une optimisation de points noirs hydrauliques, par une gestion plus rigoureuse des rejets d'eaux pluviales, par une réactivation de chenaux de drainage annexes et par un recul de certains merlons et remblais situés en haut de berges.

Principaux échanges en cours de présentation

Jean-Noël Brandenburger (président de VIVA) souhaiterait qu'on puisse déboucher rapidement sur un programme concret d'aménagements sur la Basse vallée. Il évoque la question des remblais qui se poursuivent à un rythme effréné (1 000 à 2 000 m³/jour !) avec des norias de camions provenant souvent des Alpes-Maritimes, déversés parfois de nuit et qui ne contiennent pas que des matériaux inertes. La Justice n'arrive pas à freiner ce mouvement d'autant que les amendes ne sont pas dissuasives. Les propriétaires cherchent en effet par ces pratiques non seulement des gains financiers mais aussi à mettre hors d'eau leur terrain. Il faut absolument arriver à sortir au plus vite de cette logique, ce qui suppose une action concertée de grande ampleur auprès des propriétaires de parcelles en zone inondable.

Hubert Barret (Confédération paysanne) : souligne la difficulté pour les agriculteurs de la Basse vallée ayant installé des serres cathédrales très coûteuses à se délocaliser dans des secteurs moins exposés du fait de l'importance des investissements consentis. Il regrette que les filières arboricoles qui étaient bien adaptées au caractère inondable de la plaine aient été abandonnées. Il évoque aussi la nécessité d'envisager des retenues collinaires dans le Massif des Maures pour

retenir l'eau en amont et qui pourraient être valorisées pour un développement agricole local. Il estime enfin que certains travaux faisant consensus tels que l'abaissement du seuil du Verteil, devraient pouvoir être engagés sans tarder.

Laurence Rodriguez (Direction de l'agriculture, CG Var) insiste sur la forte complémentarité entre les démarches PAPI et AFAF sur ce territoire de la Basse vallée de l'Argens.

IV) Point sur l'avancement des études sur la Nartuby :

Anaïs Cunillera, chargée de mission inondation au SIAN, fait état de l'avancement des actions 32 (traversée Draguignan-Trans) et 33 (secteurs amont et aval de ce tronçon fortement urbanisé). D'ores et déjà, il semble que les premiers travaux d'aménagement qui avaient été envisagés dès le PAPI d'intention dans le cadre des actions 34, 35 et 38 ne pourront vraisemblablement pas débiter avant 2015 et seront donc pour l'essentiel reportés au futur PAPI complet.

Concernant l'action 32, l'étude préliminaire conduite par EGIS a permis d'analyser 5 scénarios présentés en comité de pilotage le 7 février 2014. Celui qui se dégage vise à augmenter la capacité hydraulique de transit pour des crues de période de retour de l'ordre de 25 à 30 ans. Il s'agit, pour ce type d'événement, de limiter les débordements dans la zone très urbanisée Draguignan-Trans sans aggraver le risque en aval, ce qui suppose de favoriser l'étalement en aval dans la plaine de Valbourgès. Le passage au stade de l'avant-projet préliminaire devrait être décidé lors du prochain comité syndical du SIAN le 13 mai prochain (effectivement réalisé).

Concernant l'action 33, des propositions d'aménagement ont été présentées sur plusieurs sites localisés tant en amont qu'en aval du tronçon précédent par le bureau d'étude Artélia. L'étude préliminaire devrait encore se poursuivre en mai avec l'achèvement des modélisations hydrauliques et les analyses de type coût-bénéfice.

Principaux échanges en cours de présentation

Jean-Noël Brandenburger insiste sur la nécessité d'une bonne concertation avec les agriculteurs sur les secteurs qui seraient valorisés en zones d'expansion des crues en aval de la Nartuby.

V) Des actions de sensibilisation et de préparation à la crise :

Marc Vincent évoque rapidement les différentes actions destinées à favoriser une large prise de conscience du risque inondation de la part de la population et des décideurs. L'appui aux communes pour la pose des repères de crue en particulier va être très prochainement opérationnel (consultation en cours). La 3^{ème} lettre d'information sur l'avancement des actions du PAPI a été éditée et est à la disposition des partenaires pour une large diffusion. Une exposition et une plaquette sur les crues historiques du bassin sont en cours d'élaboration. Un clip vidéo vient d'être réalisé avec l'aide d'un prestataire spécialisé (Blacktwin) et est présenté en réunion.

Concernant la gestion de l'alerte et la préparation pour faire face en cas de crise, plusieurs actions ont aussi été initiées. Une plaquette est notamment en cours d'édition sous forme de quizz sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation et sera prochainement diffusée.

VI) Des mesures pour rendre le territoire moins vulnérable :

Marc Vincent cite rapidement les actions en cours de montage par le Conseil général du Var pour identifier et caractériser l'ensemble des enjeux du bassin versant (action 22 du PAPI d'intention) et pour évaluer la vulnérabilité de ses propres sites en secteur potentiellement inondable (action 24). Concernant les diagnostics de vulnérabilité qui seront proposés gratuitement aux propriétaires d'habitations en zone inondable (action 26), le système, élaboré en concertation étroite avec les services de la CAD et de la CAVEM, devrait être prochainement opérationnel.

Marianne Garde (chargée de mission à la Chambre territoriale de commerce et d'industrie du Var) expose la démarche engagée depuis plusieurs mois dans le cadre des actions 15 et 23 du PAPI avec l'aide de deux prestataires spécialisés, Artelia et Bureau Véritas. A ce jour, elle a déjà permis de réaliser 18 diagnostics de vulnérabilité (sur 22 prévus au total) auprès d'entreprises très diverses, réparties sur l'aire dracénoise et dans le secteur de Fréjus. Les recommandations issues de ces diagnostics relèvent d'un véritable plan d'action assorti de mesures très concrètes. Néanmoins, force est de constater une certaine réticence des entreprises à s'engager dans la démarche (en Dracénie, sur 30 entreprises contactées, seules 8 ont accepté de bénéficier du diagnostic pourtant gratuit...)

Principaux échanges en cours de présentation

Claire Accossano (Communauté de communes Cœur du Var) suggère de faire bénéficier du dispositif quelques entreprises de Brignoles.

Michel Kauffmann (DDTM du Var) rappelle que les diagnostics de vulnérabilité sont rendus obligatoires par les PPRI une fois ceux-ci adoptés (ce qui est le cas en Dracénie et Basse vallée mais pas encore à Brignoles), que les résultats de ces diagnostics doivent obligatoirement être communiqués aux communes et que les entreprises de moins de 20 salariés peuvent bénéficier, via le Fonds Barnier, d'une aide financière à hauteur de 20 % du montant des travaux engagés. Il plaide fortement en faveur de la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité afin de réduire le coût des dommages en cas de nouvelle inondation.

Jean-Noël Brandenburger évoque le fait que beaucoup d'entreprises ne sont plus assurées où ne font plus de déclaration en cas de nouveau sinistre par crainte de voir leur couverture assurancière se dégrader. Il regrette par ailleurs que le Code des assurances exige une reconstruction à l'identique, ce qui n'incite pas à la réduction de vulnérabilité. Il déplore enfin la situation à laquelle s'est retrouvé confronté un exploitant qui a dû intégrer dans son imposition sur les bénéfices la prime versée par l'assurance car il n'avait pas pu l'utiliser dans l'année pour engager les travaux prévus.

Stéphanie Vinçon (chargée de mission à la Chambre d'agriculture du Var) fait état des premiers résultats des diagnostics de vulnérabilité réalisés en régie auprès d'agriculteurs volontaires (action 25 du PAPI). Sur les 40 diagnostics prévus, 21 ont déjà été réalisés dans la Basse vallée de l'Argens, mais seulement 8 en Dracénie où la mobilisation est plus faible. Les premiers résultats des enquêtes réalisées sont présentés en réunion et confirment que la grosse majorité des exploitants interrogés (78 %) se sont d'ores et déjà organisés face au risque inondation. Ils montrent par ailleurs une forte attente de la profession pour des mesures de réduction de l'aléa (abaissement des seuils et entretien des fossés en particulier) mais aussi pour des systèmes d'alerte plus fiables ou des plateformes permettant de mettre à l'abri le matériel en cas de crue.

Principaux échanges en cours de présentation

Hubert Barret insiste sur le poids économique non négligeable des 200 exploitations agricoles de la Basse vallée qui correspondent à environ 1 000 emplois (et autant d'emplois saisonniers). Il se montre sceptique sur les possibilités de délocalisation des grosses exploitations à forte valeur ajoutée et appelle de ses vœux une réelle mobilisation des collectivités en faveur du développement d'une filière locale de production de fruits et légumes. Il explique par ailleurs la faible motivation des agriculteurs à répondre aux sollicitations de la Chambre d'agriculture car ils sont saturés d'enquêtes multiples souvent sans lendemain...

VII) Vers une nouvelle gouvernance :

Marc Vincent rappelle l'objectif de création du futur syndicat mixte qui devra porter les prochaines étapes du PAPI sur l'ensemble du bassin versant. Cette structure est désormais

officiellement créée (par arrêté préfectoral du 3 février 2014) mais ne sera pas réellement opérationnelle avant plusieurs mois. L'étude pilotée par le Conseil général du Var (action 1c du PAPI d'intention) devrait débuter très prochainement pour aider les communes et intercommunalités concernées à définir les compétences de cette nouvelle structure, ses ressources et moyens, son mode d'organisation et de gouvernance, ainsi que les clés de répartition pour son financement. En parallèle, et à l'initiative des sous-préfets de Draguignan et de Brignoles, un comité de préfiguration a été constitué pour accompagner cette réflexion.

VIII) Un projet globalement déjà bien engagé :

Marc Vincent indique que le taux d'engagement financier global du projet est à ce jour de 33,8 %, avec 18 actions (sur 39 prévues au total) déjà engagées et 4 en cours de consultation. Il subsiste néanmoins un doute sur la capacité à engager, d'ici la fin du PAPI d'intention, au moins 5 des actions prévues, dont les 3 actions de travaux portées par le SIAN et 2 actions pilotées par le Conseil général du Var au titre de l'axe 4 (actions 19 et 21).

Principaux échanges en cours de présentation

Yannick Gruffaz (DREAL PACA) souligne le travail important réalisé par le Conseil général du Var dans le pilotage de ce projet et insiste sur la nécessité d'intégrer réellement le risque d'inondation dans les politiques locales d'urbanisme car il s'agit là d'un élément majeur de vulnérabilité clairement identifié sur ce territoire. Lors du passage au PAPI complet, il faudra faire la preuve, devant la Commission mixte inondation, que le foncier est maîtrisé avec des espaces réservés inscrits dans les PLU pour chacun des aménagements envisagés. Ceci suppose une implication effective des communes et des intercommunalités pour réellement prendre ce sujet à bras le corps.

Peggy Bourianne s'interroge sur le lien entre le PAPI et l'Atelier national initié sur la Basse vallée. Michel Kauffmann précise que ce lien est assuré par les services de l'Etat (DDTM et DREAL) et qu'une nouvelle visite des experts est envisagée en juin prochain, mais qu'il revient avant tout aux élus locaux de s'emparer de cette opportunité et de s'appropriier les propositions stratégiques qui pourront être émises dans ce cadre.

Hubert Barret rappelle que les agriculteurs de la Basse vallée vivent sous la crainte permanente d'une nouvelle inondation majeure et qu'ils attendent que les travaux d'aménagement puissent débuter réellement dans les meilleurs délais, même s'il est conscient que des études préalables sont nécessaires pour cela.

Clôture de la séance à 12h15